

Procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 18 février 2025

18h30 à Guilherand-Granges

Etaient présents : Mesdames CHAZAL, CLEMENT, FOURNIER, GAUCHER, GIRARD, GUILLON, JAUBERT, JUNG, Messieurs ANGELI, BARNERON, BELLIER, BONNET, BRARD, CHAUMONT, DELOCHE, DUCLAUX, GAUTHIER, HOURDOU, LABADENS, MORIN, ROMAIN, SOULIGNAC, TEUFERT, VALETTE, VASSY.

Excusés : Mesdames CHOVIN, LAMBERT, ROSSI, Messieurs AVOUAC, DARD, DUBAY, LARUE, MONTIEL, VALLA, VALLON.

Pouvoirs : De M. BRUNET à M. ANGELI, M. EYSSAUTIER à M. MORIN, Mme GENTIAL à Mme GUILLON, M. MIZZI à Mme GAUCHER, Mme PLACE à M. BARNERON, Mme RIMET à M. BELLIER, M. ROBIN à M. LABADENS,

Date de convocation : 05 février 2025 - Nombre de délégués en exercice : 42 - Nombre de délégués présents : 25 - Nombre de pouvoirs : 7

Ordre du jour

Information sur les décisions prises par le Bureau

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Procès-verbal de la réunion du 07 janvier 2025
3. Budget : Approbation du Compte de Gestion 2024
4. Budget : Approbation du Compte Administratif 2024 et affectation/report des résultats
5. Ressources Humaines : Mise à jour du tableau des emplois et effectifs au 01/01/2025
6. Budget : Vote du Budget Primitif 2025
7. Révision : trajectoire du projet et équilibre entre les grands déterminants
8. Syndicat : projet de document cadre de la Drôme définissant les surfaces agricoles et forestières ouvertes à des ouvrages de production photovoltaïque au sol

Questions diverses

Le Président Lionel BRARD ayant constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18h30.
Il donne lecture des excusés.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Jean-Claude DUCLAUX est désigné secrétaire de séance.

2. Procès-verbal de la séance du 07 janvier 2025.

En l'absence de remarque, le PV de la séance du comité syndical du 07 janvier dernier est approuvé à l'unanimité.

Mise aux voix :

Nombre de votants : 25

Pouvoirs : 7

Pour : 32

Mesdames CHAZAL, CLEMENT, FOURNIER, GAUCHER, GIRARD, GUILLON, JAUBERT, JUNG, Messieurs ANGELI, BARNERON, BELLIER, BONNET, BRARD, CHAUMONT, DELOCHE, DUCLAUX, GAUTHIER, HOURDOU, LABADENS, MORIN, ROMAIN, SOULIGNAC, TEUFERT, VALETTE, VASSY.

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Comité syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 07 janvier 2025.

3. Budget : approbation du Compte de Gestion 2024

Christian GAUTHIER présente en séance, le compte de Gestion de l'année 2024, lequel restitue les comptes du comptable public à l'ordonnateur.

La lecture des opérations passées au titre de l'exercice 2024 n'appelle aucune remarque car après comparaison des documents comptables, les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, apparaissent identiques à celles du Compte Administratif 2024.

Christian GAUTHIER rappelle que l'exercice 2024 marque la fin du Compte de Gestion et du Compte Administratif pour laisser place à la fin de l'exercice 2025, au CFU – Compte Financier Unique.

Mise aux voix :

Nombre de votants : 25

Pouvoirs : 7

Pour : 32

Mesdames CHAZAL, CLEMENT, FOURNIER, GAUCHER, GIRARD, GUILLON, JAUBERT, JUNG, Messieurs ANGELI, BARNERON, BELLIER, BONNET, BRARD, CHAUMONT, DELOCHE, DUCLAUX, GAUTHIER, HOURDOU, LABADENS, MORIN, ROMAIN, SOULIGNAC, TEUFERT, VALETTE, VASSY.

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Comité syndical approuve le Compte de Gestion 2024.

4. Budget : approbation du Compte Administratif 2024 et affectation/report des résultats

Christian GAUTHIER présente le Compte Administratif du syndicat.

Il explique qu'en **fonctionnement**, l'exercice est déficitaire de 31 596.96€, montant auquel s'ajoute l'excédent de l'exercice antérieur de 356 603.45€, soit un résultat cumulé de 325 006.89€.

En **investissement**, l'exercice est également déficitaire de 69 233.01€, montant auquel s'ajoute l'excédent de l'exercice antérieur de 300 286.09€, soit un résultat cumulé de 231 053.08€.

Un résultat cumulé toutes sections confondues de 556 059.97€.

Il informe donc le Comité Syndical que le résultat ainsi excédentaire fera l'objet d'une affectation du résultat en recettes de fonctionnement R002 et d'un report en recettes d'investissement en R001.

Il précise que le CA, conformément à la loi de finances 2024, sera dotée d'une annexe « budget vert » renseignée à zéro, puisque le Syndicat mixte n'a pas enregistré de dépenses sur les imputations comptables soumises à cette nouvelle annexe.

Lionel BRARD quitte l'assemblée pour le débat et le vote.

Mise aux voix :

Nombre de votants : 24

Pouvoirs : 7

Pour : 31

Mesdames CHAZAL, CLEMENT, FOURNIER, GAUCHER, GIRARD, GUILLON, JAUBERT, JUNG, Messieurs ANGELI, BARNERON, BELLIER, BONNET, BRARD, CHAUMONT, DELOCHE, DUCLAUX, GAUTHIER, HOURDOU, LABADENS, MORIN, ROMAIN, SOULIGNAC, TEUFERT, VALETTE, VASSY.

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2024

5. Ressources humaines : mise à jour du tableau des emplois et effectifs au 01/01/2025

Philippe LABADENS rappelle que la dernière mise à jour du tableau des emplois et effectifs a eu lieu le 24/09/2024 par délibération n°24-08. Il rappelle que compte tenu d'avancement d'un avancement de grade pour l'année 2024 concernant le grade de Rédacteur Principal 1^{ère} classe il y a lieu de mettre à jour le tableau des emplois et effectifs du Syndicat Mixte du Grand Rovaltain, au 1^{er} janvier 2025.

Mise aux voix :

Nombre de votants : 25

Pouvoirs : 7

Pour : 32

Mesdames CHAZAL, CLEMENT, FOURNIER, GAUCHER, GIRARD, GUILLON, JAUBERT, JUNG, Messieurs ANGELI, BARNERON, BELLIER, BONNET, BRARD, CHAUMONT, DELOCHE, DUCLAUX, GAUTHIER, HOURDOU, LABADENS, MORIN, ROMAIN, SOULIGNAC, TEUFERT, VALETTE, VASSY.

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Comité syndical approuve la mise à jour du tableau des emplois et effectifs au 01/01/2025

6. Budget : vote du budget primitif 2025

Christian GAUTHIER présente en séance, le projet de budget primitif 2025 préparé suite au débat d'orientation budgétaire du 07/01/2025.

Il informe que le BP 2025 est soumis à la M57 et qu'il tient compte des rattachements de certaines dépenses en fonctionnement (dépenses 2025 sur le BP2024) et des reports (restes à réaliser) mis en place pour les études sur le BP 2024, en attente de solde en investissement sur le BP 2025.

En **fonctionnement**, le BP 2025 prévoit des dépenses liées à la poursuite et au renforcement des actions d'accompagnement des collectivités pour la prise en compte des dispositions du SCoT. Des crédits sont également inscrits pour les études stratégiques du territoire, la communication. Les recettes se composent notamment de la base des contributions des membres est maintenue à 1.20€ par habitant ainsi que de financements complémentaires via la participation à des appels à projets dont le solde de Maltose.

Ainsi, le BP 2025 prévoit une baisse de 4% de sa section de fonctionnement, tant en recettes qu'en dépenses. Tous les chapitres enregistrent une optimisation des dépenses à l'exception des dépenses liées aux amortissements, en augmentation sur l'exercice 2025 et aux dépenses liées à l'acquisition d'outils logiciels, métiers.

En **investissement**, le BP 2025 prévoit des dépenses liées à des études dans le cadre de la poursuite de la révision, à la tenue de l'enquête publique dans l'hypothèse d'un arrêt de projet du SCoT en 2025 et à la modernisation des outils métiers du Syndicat.

Mise aux voix :

Nombre de votants : 25

Pouvoirs : 7

Pour : 32

Mesdames CHAZAL, CLEMENT, FOURNIER, GAUCHER, GIRARD, GUILLON, JAUBERT, JUNG, Messieurs ANGELI, BARNERON, BELLIER, BONNET, BRARD, CHAUMONT, DELOCHE, DUCLAUX, GAUTHIER, HOURDOU, LABADENS, MORIN, ROMAIN, SOULIGNAC, TEUFERT, VALETTE, VASSY.

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Comité syndical vote à l'unanimité le Budget Primitif 2025

7. Révision : trajectoire du projet et équilibre entre les grands déterminants

Lionel BRARD fait état d'un retour positif sur la troisième réunion des PPA. Il souligne l'accueil positif, notamment de l'état, par l'approche bioclimatique et la compensation. Il rappelle que la trajectoire foncière reste un enjeu sur lequel il y a de nombreuses attentes.

Des éléments considérés comme des déterminants du projet de révision du SCoT, sont présentés.

Il s'agit en particulier :

- Du scénario démographique – taux de croissance de + 0,6% jusqu'en 2030 puis + 0,4% après 2031,
- Du scénario d'emploi,
- Du nombre de logements à produire par période et par secteur,
- Du foncier nécessaire pour répondre aux besoins de logements par période et par secteur, ainsi que la répartition par grande vocation (habitat, développement économique, infrastructure et équipement). Pour rappel, « Le projet d'aménagement stratégique fixe en outre, par tranches de dix années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation ».

Lionel BRARD rappelle que l'exercice en cours permettra d'arrêter à terme le PAS et qu'il convient de fixer un niveau d'ambition sur chaque variable et de mesurer les impacts des uns sur les autres. Il rappelle que la précision de la trajectoire foncière impose de prendre en compte des temporalités et des objectifs encore débattus à l'assemblée nationales et au Sénat. Il souligne l'intérêt du travail présenté qui compile les attentes et les besoins du territoire pour permettre de reconstruire un trajectoire foncière.

Sur le volet foncier il est précisé que la trajectoire proposée prend en compte les stratégies ou travaux des EPCI et permet d'aboutir à un besoin de l'ordre du 280 ha.

Le volume foncier semble cohérent et a notamment progressé sur ARCHE Agglo compte tenu notamment de l'intégration des communes du Pays de Saint Félicien.

Il est rappelé que la consommation foncière au titre du développement économique dans les villages a été relativement faible depuis 2016. Il convient de s'interroger sur l'impact d'une enveloppe dédiée au développement des zones artisanales dans les villages si celle-ci est faiblement sollicitée.

Jean-Louis BONNET souligne que l'intégration de cette enveloppe dans un forfait basé sur un rythme annuel de consommation peut-être une bonne idée de manière à ne pas grever du foncier non utilisés. Lionel BRARD souhaite que le groupe de réflexion ruralité et modèle d'urbanisme villageois s'empare de cette question car il convient ne soit pas en contradiction avec la volonté de soutenir le développement des communes de l'espace rural.

Xavier ANGELI souligne qu'il est important que les communes, notamment les villages, conservent des marges de manœuvre pour leur développement.

En l'état de l'avancée des réflexions et sans présager du futur SRADDET AURA et des évolutions réglementaires sur le ZAN, les besoins de foncier dans le territoire peuvent être estimés à de l'ordre 50ha à 70ha/an jusqu'en 2031 puis de 40 à 30ha/an pour la décennie suivante.

Il est souligné que la visée bioclimatique du SCoT est une opportunité affiner l'armature du territoire en réalisant une armature bioclimatique regroupant l'armature territoriale et l'armature écologique. Cette approche permettrait de regrouper et rendre plus lisibles les ambitions autour de la biodiversité, de la transition hydrique eau et du sol.

Lionel BRARD précise qu'il peut être pertinent de faire le lien entre le projet d'armature écologique et la trajectoire de consommation foncière considérant que la compensation et la renaturation seront de nature à affecter positivement cette trajectoire. La compensation de l'artificialisation, contenue actuellement au droit des zones urbanisées gagnerait à être intégrée de manière plus globale et permettrait la mise en place de véritable stratégie de renaturation.

Le Comité syndical prend acte de la présentation des principaux déterminants du projet et valide les scénarios présentés.

8. Syndicat : projet de document cadre de la Drôme définissant les surfaces agricoles et forestières ouvertes à des ouvrages de production photovoltaïque au sol.

Il est rappelé la sollicitation du syndicat pour avis sur le projet de document cadre. Un atlas a été réalisé pour passer en revue l'ensemble des 71 sites (par regroupement de parcelles continues) visés par le document dans le Grand Rovaltain, afin d'y croiser en particulier les enjeux de protection environnementale. Le document cadre et la méthodologie d'analyse sont présentés en séance.

Le Comité syndical prend acte de la saisine du SCoT sur le projet de document cadre et de l'analyse et valide la méthode proposée pour conduire l'analyse

Questions diverses

Aucune.

Calendrier des instances à venir

- Bureau vendredi 14 mars 2025
- Bureau vendredi 18 avril 2025
- Bureau vendredi 16 mai 2025
- **Comité syndical mardi 03 juin 2025**
- Bureau vendredi 27 juin 2025

L'ordre du jour étant épuisé, Lionel BRARD lève la séance à 20h30.

Lionel BRARD

Président

Jean-Claude DUCLAUX

Secrétaire de séance

